

Société des Poètes Français loi 1901 fondée en 1902
Délégation Midi-Pyrénées Hte Garonne
Etoile de l'Aube- Madame Marie SOUMEILLAN
241, route de Raygades, 31340 Villematier
Tel : 05/62/22/87/17

7^{ème} concours de poésie en langue française et en langue occitane

LE FLEURET POÉTIQUE DE MIDI PYRENEES

Art1-Dans le cadre de la promotion de la poésie, de la culture française la délégation Hte Garonne, Midi Pyrénées de la Société des poètes Français, « ETOILE DE L'AUBE » organise un concours international de poésie intitulé « **le Fleuret Poétique de Midi Pyrénées** »
Ouvert à tous les candidats d'expressions françaises ou régionales du 1^{er} novembre au 30 mars.

Art 2-Le concours en 9 catégories exige des connaissances en versification française et occitane :

Le rythme, le sens, la beauté, la musicalité, l'originalité seront demandés dans toutes les catégories

1-Libre (nécessité de la rime et du vers blanc)

2-Libérée (Poème ne contenant pas de rimes)

3-Prose poétique (1500 signets maximum espaces compris, 3cm1/2 sur tous les cotés de la page)

4-Classique (respect absolu des règles de prosodie, rejet pour fautes techniques)

5-Néo classique (au plus proche des règles classiques, aucune forme fixe de sera acceptée)

6-poésie, jeune espoir (moins de 18 ans)

7-catégorie junior (moins de 12ans)

8- catégorie poésie occitane

9-catégorie le recueil inédit et non primé (poésie, nouvelle, conte, fiction etc....)

Possibilité de concourir sur un thème « La vigne et le vin»

Art 3-Sauf prose : chaque poème ne devra pas dépasser 30 vers espaces compris, être inédit et non primé
Les textes seront dactylographiés sur format A4, au recto seulement en 4 exemplaires.
Nom, adresse, téléphone, courriel des candidats figureront au dos, en haut à gauche d'un seul exemplaire ainsi que le thème dans lequel le texte est présenté. Noter la catégorie du texte présenté au recto en haut à droite

Art 4-Doivent être joint à l'envoi :

-deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat

-un chèque de frais de participation de 20 euros pour 3 poèmes de la même catégorie dans la section adulte

Ou 5 euros par poème, catégorie jeune espoir, junior,

A l'ordre de A.C.P.E.A. Marie SOUMEILLAN

Les envois suffisamment affranchis et les frais d'inscription doivent être adressés à :

Mme Marie SOUMEILLAN déléguée Hte Garonne de la 'Sté Des Poètes Français'

241, route de RAYGADES31340 VILLEMATIER

Art 5- Seront décernés 1^{er} prix, 2eme prix, 3eme prix, prix spécial, mentions diverses, prix jeune espoir moins de 18 ans, prix junior moins de 12 ans.

Un prix thème proposé sera remis dans chaque catégorie :

Pour chaque catégorie seront remis : prix en nature, œuvre d'art, nuit d'hôtes, médailles, trophées, mentions d'encouragement, mentions spéciales, d'excellence, d'honneur, mention remarqué du jury.

Pour une œuvre exceptionnelle un grand prix peut être attribué.

Les textes primés feront l'objet d'une publication dans une anthologie intitulée

« Le Fleuret Poétique de Midi Pyrénées »

Art 6- Le Jury sera composé d'un président : de poètes de la Sté des Poètes Français ; de personnalités du monde littéraire et de la culture occitane. Les décisions seront sans appel.

Les textes ne seront pas rendus. La remise des prix est prévue pour la 2^{ème} quinzaine de Juin à Toulouse.

Une convocation sera envoyée fin avril avec le palmarès et le programme de la journée

Aucune contestation ne sera acceptée au sujet de la nature du prix.

Art 7- Les premiers prix ne pourront concourir deux années de suite, il leur sera proposé d'intégrer le jury dans la catégorie où ils ont été primés.

Art 8- La présence ou la représentation des lauréats primés sera obligatoire lors de la remise des prix.

Le fait de s'inscrire à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

La délégation se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre de candidats insuffisants.